



Agence Française de l'Adoption

**RAPPORT GENERAL
2006**

RAPPORT GENERAL

2006

Le Groupement d'Intérêt Public AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION, créé par la loi n°2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption, accueille ses premiers collaborateurs depuis le 1^{er} avril 2006.

L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION est ouverte au public depuis le lundi 22 mai 2006.

Elle est située 19 bd Henri IV à Paris dans des locaux pris à bail sur une surface de 700m² après un élargissement des locaux depuis le 14 décembre 2006.

La première partie de ce rapport traitera de la situation de l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION tant au niveau des personnels que des actions menées (I), la seconde partie sera consacrée à l'évolution de la structure (II).

I - SITUATION DE L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION

Il s'agit d'évoquer les personnels présents au sein du groupement d'intérêt public (A), puis de dresser un état des lieux depuis le 22 mai 2006 (B).

A) Les Personnels :

31 personnels sont actuellement en poste au sein de la structure parisienne. Ils disposent de statuts différents :

1) Les mises à disposition (3)

Actuellement l'Agence accueille 3 personnels mis à disposition par le ministère de la Justice :

- La Directrice générale, magistrate (A)
- Une secrétaire administrative (B).
- Un vacataire pour une période de 6 mois en remplacement d'un adjoint administratif (C) ayant sollicité sa réintégration au ministère de la Justice.

2) Les détachements (7)

- Le secrétaire général, magistrat (A)
- Deux médecins de santé publique (A)
- Une attaché d'administration centrale, rédactrice sur le secteur Asie (A)
- Deux contrôleurs du Trésor (B).
- Une secrétaire de direction, (C)

3) Autre statut public (1)

Madame Corinne GARCIA, Agent comptable, a été remplacée le 1^{er} décembre 2006, sur décision de la Direction Générale de la Comptabilité Publique par Monsieur André CLAIR, en position d'adjonction de service.

4) Les contractuels (20)

Précisions liminaires :

Depuis le 14 septembre 2006, tous les contrats de travail sont conclus en droit public à durée déterminée de trois ans.

Seuls les contrats de travail conclus avant cette date sont de droit privé à durée indéterminée. Parmi ces derniers, cinq contrats de travail de droit privé ont été convertis, avec l'accord des intéressés, en contrat de travail de droit public à durée déterminée de trois ans.

Contrats de droit privé (9)

- 1 chargée de mission pour la communication
- 6 rédacteurs en charge des divers continents :
 - 1 collaborateur sur la zone Asie
 - 2 sur la zone Afrique
 - 1 sur la zone Amérique
 - 2 sur la zone Europe de l'Est
- 1 secrétaire bilingue
- 1 agent d'accueil

Contrats de droit public (11)

- 1 chargé de mission à la formation et à l'international
- 3 rédacteurs en charge des divers continents :
 - *1 collaboratrice sur la zone Asie (4/5)
 - *2 sur la zone Amérique
- 1 responsable de pôle accueil
- 2 agents d'accueil (dont 1 à mi-temps)
- 1 psychologue (3/5)
- 1 agent cellule administrative
- 1 assistante de direction
- 1 chef de projet documentation et statistiques

5) Postes non pourvus

Le poste de responsable de la cellule financière, voté par le conseil d'administration du 12 septembre 2006 et présenté à l'assemblée générale du 11 octobre 2006, demeure vacant à ce jour. Un recrutement est actuellement en cours par voie de détachement.

Le poste de responsable de la station SCHUMANN, voté par le conseil d'administration de 12 septembre 2006 et présenté à l'assemblée générale du 11 octobre 2006, n'a pas encore fait l'objet de diffusion.

6) Postes envisagés

- renfort accueil : (2)

Actuellement l'accueil est composé d'un responsable de pôle assisté de 3,5 personnels à temps plein.

Dans les prochains mois, il conviendra d'augmenter l'effectif de ce pôle afin de faire face à la diversification des tâches et au nombre d'appels croissants et à une technicité accrue des réponses.

Pour mémoire, l'accueil doit assurer un accueil téléphonique et physique quotidien permettant de délivrer aux familles des informations générales sur l'activité de l'Agence et sur les différentes législations et procédures françaises et des pays d'origine.

Par ailleurs, les agents doivent également assurer un soutien à certains candidats à l'adoption aux fins de réorientation de leur procédure.

En outre ce service assure le traitement du courrier général (vérification des diverses pièces nécessaires à la constitution du dossier, vérification de la bonne orientation du projet des adoptants eu égard aux critères légaux des pays d'origine choisis).

Enfin un agent sera plus particulièrement chargé du traitement des télégrammes diplomatiques expédiés au ministère des Affaires étrangères, à l'antenne du chiffre, située boulevard Saint Germain à Paris. Ce personnel assurera la mise en forme et l'expédition des télégrammes diplomatiques à destination des postes diplomatiques.

- renfort de rédacteur (1)

Un renfort de rédacteur devra également être envisagé pour soutenir les actions engagées par les divers pôles géographiques.

A ce jour, deux chargés de mission ont été désignés pour assurer, en plus de leurs attributions initiales, les éventuelles ouvertures de l'Agence en Inde et au Népal.

Hors représentants officiels de l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION à l'étranger, l'effectif envisagé en 2007 s'élèverait au sein de la structure parisienne à 35 personnes (à temps plein).

7) A l'étranger (4+1)

Le correspondant à l'étranger constitue un maillon indispensable pour faciliter les échanges entre l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION et les structures étatiques et non étatiques étrangères

Quatre représentants officiels de l'Agence sont d'ores et déjà recrutés. Il s'agit d'agents contractuels installés en Colombie, en Russie, au Vietnam et à Madagascar.

Un agent est en cours de recrutement au Vietnam en renfort du représentant actuel. L'effectif prévisionnel des représentants officiels de l'Agence à l'étranger est néanmoins difficile à prévoir en effet la décision ne peut être prise qu'à l'issue d'un déplacement, après les premiers contacts avec les autorités des pays concernés, et pourra varier dans le temps.

Le critère retenu est d'un correspondant local dans chaque pays ouvert.

B) L'ETAT DES LIEUX DU 22 MAI AU 31 DECEMBRE 2006

1) Les contacts avec le public

a) Au 31 décembre 2006, 22 310 appels téléphoniques ont été reçus depuis l'ouverture. Un responsable et 3,5 agents sont en charge de l'accueil.

b) Le site internet de l'Agence a enregistré 262 640 connections depuis le 18 mai 2006, la moyenne quotidienne de connections s'élève à 1 152. Par ailleurs, 600 connections sont enregistrées chaque mois sur le site réservé aux professionnels.

c) Les familles sont reçues tous les jours de 09h30 à 12h30, à l'exception du mardi de 14h30 à 17h30 afin de faciliter le déplacement des familles résidant en province. Depuis l'ouverture, 492 familles ont été reçues en entretien individuel.

d) Le courrier général est traité sans retard. 5 263 courriers ont été reçus, 3 375 plis ont été expédiés. Il s'agit principalement du courrier adressé par les familles. Il s'agit également des demandes adressées par les autorités institutionnelles ainsi que du courrier général.

2) Les déplacements

En 2006, 12 déplacements ont été effectués par le Président du Conseil d'administration, la Directrice Générale et le Chargé de mission à l'international. Certains rédacteurs ou chargés de missions ont également effectué des déplacements. Les pays concernés sont la Chine, la Russie, l'Irlande, la Colombie, le Cambodge, Madagascar, le Brésil, le Mali, le Burkina Faso, le Vietnam, le Mexique, la Lettonie.

a) Les déplacements à l'étranger:

Ces déplacements ont pour finalité de présenter l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION aux autorités politiques du pays et aux principaux acteurs locaux de l'adoption, de préciser les procédures en cours, d'envisager ou non l'utilité de la présence d'un représentant officiel de l'Agence et de développer la meilleure collaboration possible avec les autorités diplomatiques françaises. Tous ces déplacements sont préparés en amont par une rencontre avec les associations familiales de parents adoptifs et les O.A.A. travaillant dans ces pays ainsi que par une rencontre avec les ambassades de ces pays en France.

Déplacement en Chine (pays La Haye) - 314 adoptions en 2006

Le premier déplacement s'est déroulé en Chine du 11 au 14 avril 2006 et a permis de rencontrer les autorités chinoises. La Chine ayant ratifié la Convention de La Haye, aucune formalité supplémentaire n'a été exigée par les autorités chinoises pour permettre à l'Agence d'exercer son activité en tant qu'organisme public.

Depuis l'ouverture de la Chine à l'Agence, ce sont 672 demandes d'adoption qui ont été enregistrées par le pôle Asie à ce jour. Au 31 décembre 2006, plus de 80 dossiers complets ont été reçus par le China Center of Adoptions Affairs (CCAA). Il n'y a pas de représentant officiel de l'Agence sur place, le CCAA souhaitant gérer lui-même le séjour des futurs adoptants à travers ses agences locales.

Déplacement en Russie (pays non La Haye) - 396 adoptions en 2006

Le second déplacement s'est effectué en Russie du 10 au 12 mai 2006 et a permis de rencontrer les autorités russes afin notamment d'obtenir leur accord pour que l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION soit accréditée à titre exceptionnel, la Russie étant fermée depuis deux ans à toute nouvelle accréditation. L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION a été habilitée pour la Russie par l'Autorité Centrale Française (ACAF) le 29 juin 2006.

Un représentant permanent de l'Agence à Moscou a été recruté pour permettre à l'AFA d'être opérationnelle dès son accréditation par la Fédération de Russie.

Déplacement en Irlande

Le 15 juin 2006, la Directrice Générale, assistée d'un cadre rédacteur, s'est déplacée pour une rencontre organisée avec l'Autorité Centrale Irlandaise. L'Irlande venant de se doter d'une agence publique telle que l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION centrée essentiellement sur le Vietnam.

Déplacement en Colombie (pays La Haye) du 03 au 07 juillet 2006 – 320 adoptions en 2006.

La rencontre avec l'Autorité centrale Colombienne (ICBF) a permis d'obtenir une autorisation d'exercer notre activité et d'envisager le recrutement d'un représentant officiel de l'Agence sur place, ce qui a été réalisé le 1^{er} janvier 2007.

Depuis septembre 2006, ce sont 361 dossiers qui ont été reçus directement par l'Agence pour la Colombie. Par ailleurs 987 dossiers étaient en cours dans ce pays, ils ont été transmis par la Mission à l'Adoption Internationale (MAI) à l'Agence le 2 octobre 2006. A ce jour, 100 dossiers ont été directement adressés par l'AFA à l'ICBF.

Déplacement au Cambodge (pays non La Haye), du 23 au 28 juillet 2006 - 28 adoptions en 2006.

L'Agence, ayant été habilitée par la M.A.I., a déposé un dossier d'accréditation auprès des autorités de tutelle de l'adoption internationale dans le cadre de l'accord signé par les deux ministères des Affaires étrangères le 8 juin 2006. Les modalités pratiques et administratives de la réouverture du Cambodge à la France (AFA et Amis des enfants du Monde) sont en cours de finalisation.

Déplacement au Brésil (pays La Haye), du 28 août au 04 septembre 2006 – 95 adoptions en 2006.

Cette visite a permis de présenter l'Agence. Le Brésil est un état fédéral et les difficultés de circulation de l'information nécessiteront une autre visite en 2007 afin de préciser le rôle de l'Agence dans le nouveau paysage de l'adoption française, les autorités brésiliennes souhaitant une démarche plus formelle de l'Agence avant que celle-ci ne puisse réellement exercer.

Déplacement à Madagascar (pays La Haye), du 18 au 23 septembre 2006 - 116 adoptions en 2006.

La période de suspension correspond à l'application de la Convention de La Haye. La décision de sursoir à l'envoi de nouveaux dossiers a permis de clarifier la situation de certaines familles qui s'étaient rendues à Madagascar entre la parution de la loi et sa date d'application. Madagascar a achevé sa réforme concernant mais la mise en place des instruments nécessaires à l'application de la Convention de La Haye qui va se poursuivre encore au cours de l'année 2007. Un correspondant sur place a été recruté pour faciliter la réouverture opérationnelle de Madagascar. Un chargé de mission de l'AFA se rendra sur place au printemps pour aider à l'organisation de l'Autorité centrale, avec le soutien de l'Ambassade sur place.

Déplacement au Mali (Pays La Haye)- 109 adoptions en 2006 et au **Burkina Faso** (Pays La Haye) du 16 au 20 octobre 2006 - 89 adoptions en 2006.

La visite avait pour objectif de rencontrer les Autorités Centrales et décider d'une date à partir de laquelle les nouveaux dossiers pourront être expédiés.

Déplacement au Vietnam (Pays non La Haye) du 14 au 24 octobre 2006 - 742 adoptions en 2006.

Le déplacement avait pour but de rencontrer les autorités locales et présenter l'Agence dans la perspective de la ratification de la Convention de La Haye. Ce pays impose aux O.A.A. le financement de projets humanitaires en lien avec les orphelinats dans lesquels les familles pourront adopter. Cette participation s'ajoute par ailleurs aux frais d'entretien des enfants adoptés (dons). Plusieurs solutions de financement des projets humanitaires ont été envisagées afin de débiter l'activité de l'Agence dès l'obtention de la licence d'activité qui devrait intervenir d'ici avril 2007. Un correspondant sur place a été recruté.

Déplacement à Bruxelles, le 09 novembre 2006, deux rédactrices du pôle Europe se sont rendues au congrès européen sur les adoptions en Roumanie en qualité d'auditrices.

Déplacement au Mexique (Pays La Haye) du 26 au 30 novembre 2006 -15 adoptions en 2006.

Cet Etat fédéral, qui vient de subir des modifications importantes de son administration du fait de récentes élections, connaît des procédures d'adoption variables selon les Etats. Il convient d'indiquer que peu de jeunes enfants sont proposés à l'adoption. Le développement de l'Agence dans ce pays nécessitera probablement l'implantation d'un représentant local.

Déplacement en Lettonie (Pays La Haye) du 12 au 14 novembre 2006 - 79 adoptions en 2006, aux fins de présentation de l'Agence. La Lettonie propose des enfants de plus de 4-6 ans et souvent à particularités.

b) Les déplacements en France :

Une rencontre a eu lieu le 21 novembre 2006 au Tribunal de Grande Instance de Nantes, service du Parquet civil qui statue en droit sur les demandes de transcriptions des décisions étrangères. Cette réunion a notamment permis d'échanger sur les dossiers où des doutes subsistent sur l'état civil des adoptés et des dossiers où les consentements des mères biologiques ne sont pas clairement établis.

c) D'autres déplacements ont déjà eu lieu en 2007

Déplacement en Colombie (Pays La Haye), du 15 au 19 janvier 2007 afin d'installer le représentant officiel de l'Agence à Bogota.

Déplacement en Ukraine (pays non La Haye) du 22 au 25 janvier 2007- 88 adoptions en 2006, pays qui ne reconnaît pas les O.A.A. mais désire ratifier la Convention de La Haye. Un protocole de collaboration est prévu afin d'installer dans une phase transitoire une procédure conforme à la Convention de La Haye avec comme unique interlocuteur l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION.

Déplacement au Népal (pays non La Haye) du 12 au 16 janvier 2007 – 61 adoptions en 2006.

La mission était commune avec le ministère des Affaires étrangères après la décision de ce ministère de suspendre les adoptions individuelles au Népal à compter du 30 janvier 2007 pour des raisons éthiques. L'adoption se poursuivra par l'intermédiaire d'un OAA (l'œuvre de Marseille) et l'AFA lorsque celle-ci sera accréditée. Un correspondant local a été identifié.

Déplacement à Turin du 19 au 20 février 2007

La mission avait pour objectif de rencontrer les responsables de l'unique Agence régionale de l'adoption italienne, située dans la région du Piémont et de présenter l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION.

Déplacement en Inde (Pays La Haye) du 05 au 13 mars 2007 – 14 adoptions en 2006, Ce déplacement avait pour objectifs une prise de contact avec les autorités et d'envisager un développement du nombre des adoptions dans ce pays.

Un déplacement au **Pérou** et au **Chili** doit également avoir lieu en avril.

3) Les réceptions organisées

a) L'inauguration

La réception d'inauguration des locaux a été organisée le jeudi 18 mai 2006 en présence de M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre, M. Philippe BAS, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la Famille, M. Pascal CLEMENT, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et M. BARRY DELONGCHAMPS, représentant M. DOUSTE BLAZY, ministre des Affaires étrangères. Des représentants d'Etats étrangers étaient également invités ainsi que des représentants d'organismes familiaux et de nombreux journalistes.

b) L'accueil d'une délégation vietnamienne

Le 2 juin 2006, une délégation vietnamienne comprenant 30 personnes a été reçue au siège de l'Agence aux fins de présentation de notre mission et afin de permettre la préparation d'un déplacement au Vietnam au cours du dernier trimestre 2006.

c) L'accueil d'une délégation russe

Le 12 juin 2006, l'Agence recevait une délégation russe composée de M LOUKHINE, président des droits de l'Homme en Russie et des représentants de l'association APAER (familles adoptives).

d) L'accueil de la délégation chinoise

Le 21 septembre 2006, Madame CHU XIAOYING, directrice du China Center of Adoption Affairs était reçue à l'Agence afin d'envisager les futures relations de travail avec le Groupement d'intérêt Public.

e) L'accueil d'une délégation burkinabé

Le 22 septembre 2006, Madame NIKIEMA, directrice adjointe de l'autorité centrale, était reçue à l'Agence. Elle était accompagnée par la directrice de la pouponnière à Ouagadougou et de la présidente des associations des orphelinats du Burkina Faso.

f) L'accueil d'une délégation philippine

Le 30 octobre 2006, les représentants de l'autorité centrale philippine ont été reçus afin d'évoquer notamment les spécificités des enfants adoptables, les priorités d'appareillement, les délais de procédures, le suivi des enfants adoptés, le consentement définitif à l'adoption.

g) L'accueil d'une délégation burkinabé

Le 15 novembre 2006, Madame TANINI, ministre de l'Action sociale et de la solidarité et M OUEDRAOGO, directeur de l'autorité centrale ont été reçus à l'Agence.

h) L'accueil d'une délégation russe

Une délégation russe a été reçue à l'Agence le 17 novembre 2006, elle comprenait des représentants du ministère de la Santé de la Fédération de Russie, le vice Gouverneur de l'Administration régionale de la région de Tambov, le directeur du service des Affaires sociales de la région de Kirov et le directeur adjoint de l'administration municipale de Surgut.

4) Les actions de formation

A l'égard des personnels de l'agence

Deux sessions de formation de deux jours sur l'écoute et l'accueil téléphonique ont été organisées en avril et mai 2006 afin de sensibiliser les collaborateurs de l'Agence à l'importance de l'accueil et à la prise en compte de la demande des familles.

Par ailleurs, deux sessions de deux jours ont également été menées sur la gestion des situations conflictuelles en juin et septembre 2006, elles ont permis de former à la gestion de conflit, les personnels de l'agence et les correspondants AFA des conseils généraux effectuant les plus grands nombres d'adoptions par an. Il s'agit notamment de l'Île de France, de Lille et de Marseille).

A l'égard des correspondants départementaux

7 réunions ont été organisées au cours desquelles 89 représentants de départements se sont déplacés, le 19 et 20, 25 et 26 avril et le 9, 17 et 30 mai 2006.

150 personnes ont ainsi été concernées par une formation générale sur l'adoption internationale et les missions de l'AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION.

Par ailleurs une formation sur "les aspects juridiques et techniques des procédures d'adoption à l'étranger " a été organisée à l'égard des correspondants départementaux en deux modules les 11 juillet et 13 octobre 2006 et les 03 et 17 octobre 2006.

Ces 4 journées ont touché au total 99 correspondants départementaux ou référents de l'AFA, ce qui correspond à 88 départements concernés par ce programme .

Formations au sein des départements

Une rencontre a été organisée en PACA les 6 et 7 novembre 2006 afin de permettre une présentation des missions de l'AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION. Un point sur l'application de la loi du 4 juillet 2005 a également été réalisé. Divers thèmes relatifs aux relations conseils généraux/AFA, aux procédures d'adoption à l'étranger, à l'accompagnement et au choix du pays d'origine de l'enfant ont été traités.

Des formations ont eu lieu en Essonne sur la thématique de l'adoption intrafamiliale, en région Languedoc-Roussillon avec les départements de Haute Garonne, de l'Ariège et du Tarn, en Île de France sur l'adoption intrafamiliale, adoption et kafala et sur l'harmonisation des documents émis par les conseils généraux.

Formations à venir

Un premier regroupement national, organisé en 2 sessions de 2 jours, aura pour thèmes l'accompagnement des adoptants au choix du pays puis l'apparentement et le suivi post-adoption.

Un deuxième regroupement, organisé en 2 sessions de 2 jours, aura pour thèmes les procédures d'adoption dans les pays et l'aide à la constitution des dossiers d'adoption. A cette occasion, des groupes d'échanges sur les pratiques dans les départements concernant l'accompagnement des parents dans les procédures seront mis en œuvre.

Un rapport sur l'enfant (santé, histoire, livre de vie) sera exposé puis des groupes d'échanges sur les cas particuliers (adoptions intra familiales, adoption par des expatriés, adoption par des adoptants handicapés ou âgés, adoption d'enfants à besoins spécifiques) seront formés.

Formations au sein des départements

Des formations sur les procédures d'adoption à l'étranger auront également lieu dans les départements de la Somme le 12 mars 2007, dans le Val d'Oise le 15 mars 2007 et en Alsace-Lorraine en mars 2007.

Lors des formations, les thématiques sont définies en concertation avec les représentants des départements.

Actions diverses

Des conférences débats intitulées les « Petits déjeuners de l'AFA », ayant pour objet la rencontre sur des thématiques diverses, ont également été organisées le deuxième jeudi de chaque mois. Différents thèmes ont été abordés et notamment le nouage des liens lors de l'accueil d'un enfant adopté (13 septembre 2006), anthropologie de l'adoption au Burkina Faso (11 octobre 2006), étude sur l'intégration de l'enfant (8 novembre 2006), les besoins spécifiques des enfants ayant un problème de santé (7 décembre 2006).

Au 31 décembre 2006, quatre conférences débats ont eu lieu afin de contribuer à la formation des personnels et des correspondants départementaux et pour favoriser l'échange avec le monde associatif et les professionnels intervenant dans la sphère de l'adoption.

Des groupes de paroles ont également été organisés par une psychologue et un médecin, membres de l'Agence, de 17h30 à 19h un mardi sur deux, en direction des familles adoptantes. Au 31 décembre 2006, 56 personnes ont été accueillies.

II - EVOLUTION DE LA STRUCTURE

Les mois à venir seront principalement consacrés à la mise en place des correspondants à l'étranger (A) et à l'ouverture progressive des pays (B).

A) LA MISE EN PLACE DES REPRESENTANTS OFFICIELS DE L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION A L'ETRANGER

L'installation de correspondants à l'étranger constituera un objectif prioritaire pour l'année 2007.

A ce jour, quatre représentants officiels de l'Agence à l'étranger ont été installés. Il s'agit de la Russie, de la Colombie, du Vietnam et de Madagascar.

Un recrutement de correspondant a également été effectué au Vietnam afin de soutenir l'action du représentant officiel de l'Agence.

Ces recrutements ont été décidés à l'issue de chaque déplacement dans les pays précités.

Chaque correspondant de l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION à l'étranger constituera un maillon indispensable pour faciliter les échanges entre le Groupement d'Intérêt Public et les structures étatiques et non étatiques étrangères.

Pour l'année 2007, il est prévu d'installer un représentant officiel de l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION dans chaque pays ouvert sauf si la présence d'un personnel n'est pas nécessaire ou si le pays exige un autre mode d'intervention (Chine).

Le coût de l'installation des correspondants à l'étranger est difficile à évaluer, il varie en fonction du pays concerné et des exigences légales de ce dernier (nécessité de disposer d'un local...).

B) L'OUVERTURE PROGRESSIVE DES PAYS : 18 pays en 9 mois

10 pays ont été ouverts en 2006. Il s'agit de la Chine, de la Colombie, du Brésil, du Chili, de la Lettonie, de la Lituanie, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Sri Lanka.

Concernant le Brésil, les autorités de ce pays souhaitent formaliser davantage notre activité d'intermédiaire.

Début 2007, ont été ouverts, Madagascar, le Mali, le Burkina Faso, la Thaïlande, la Slovaquie, le Mexique, la Hongrie et le Portugal.

Concernant Madagascar et le Mali, aucun nouveau dossier n'est envoyé par l'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION jusqu'à l'autorisation que délivreront les autorités centrales de ces deux pays.

Une mission conjointe (MAE-AFA) doit prochainement se rendre à Madagascar pour permettre un soutien aux autorités locales dans la mise en œuvre de l'autorité centrale.

A compter d'avril 2007, l'ouverture des pays suivants est prévue : l'Inde, le Cambodge, le Vietnam, la Russie puis l'Ukraine, le Népal, l'Ethiopie et Haïti au second semestre 2007.

Concernant Haïti, les conditions de sécurité et d'éthique (état civil des enfants,, consentement libre et éclairé des mères) ne permettent pas à ce jour d'envisager avec précision la date d'ouverture.

Les dates précises d'ouverture seront arrêtées en fonction des demandes des pays concernés, à l'issue des déplacements prévus en 2007.

Fin 2007, les 24 pays qui représentent 90% des adoptions réalisées en 2006 par la France seront ouverts à l'Agence.

A titre d'information, si l'AFA n'avait pas été créée, compte tenu de la fermeture de certains pays aux démarches individuelles et de la ratification d'autres pays à la Convention de La Haye, ce sont environ plusieurs centaines d'adoptions – si on se réfère aux statistiques de 2006 - qui ne pourraient être réalisées dans l'avenir.



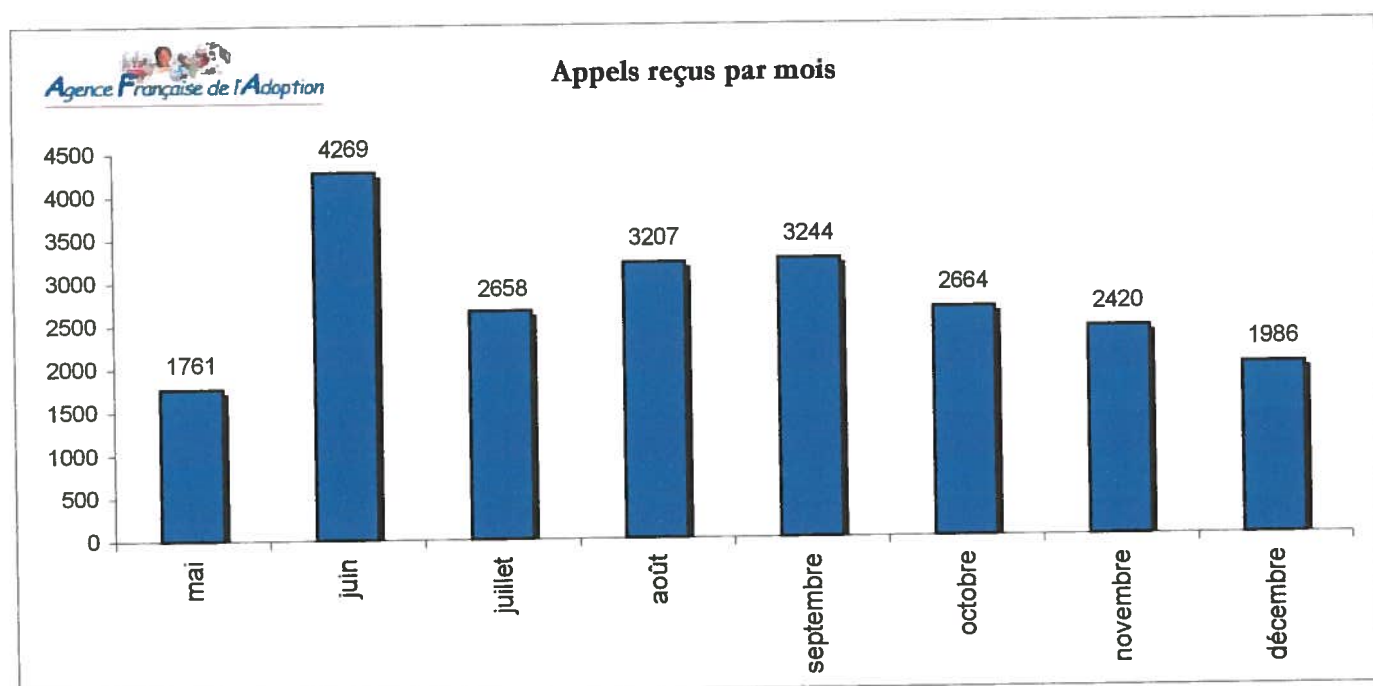
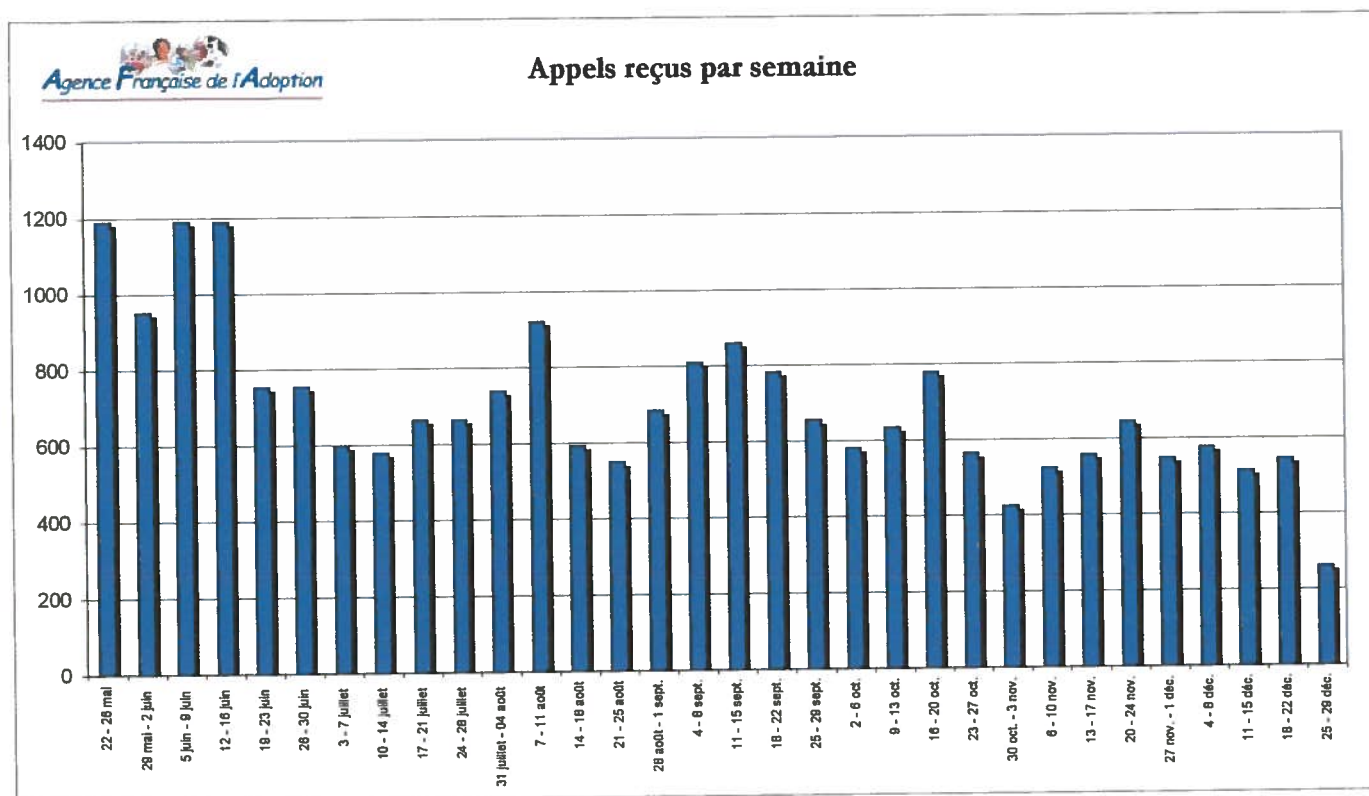
Agence Française de l'Adoption

Statistiques de l'Agence

22/05/2006 - 31/12/2006

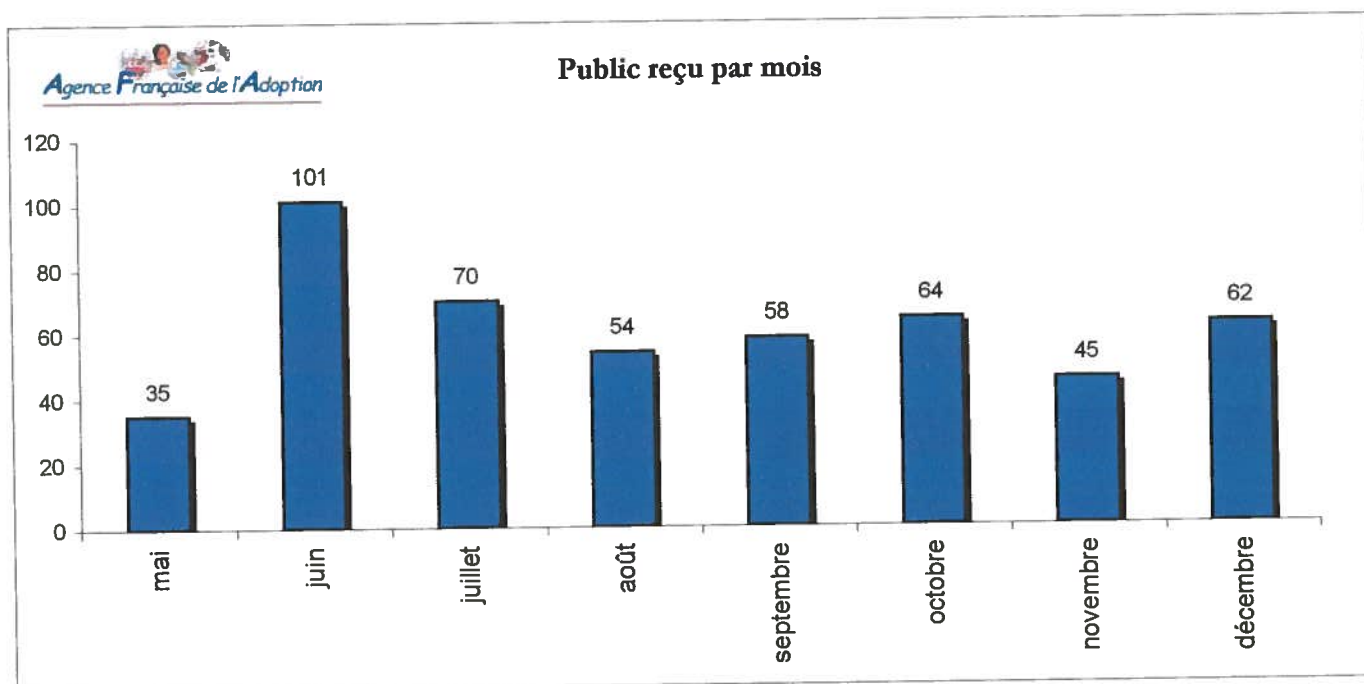
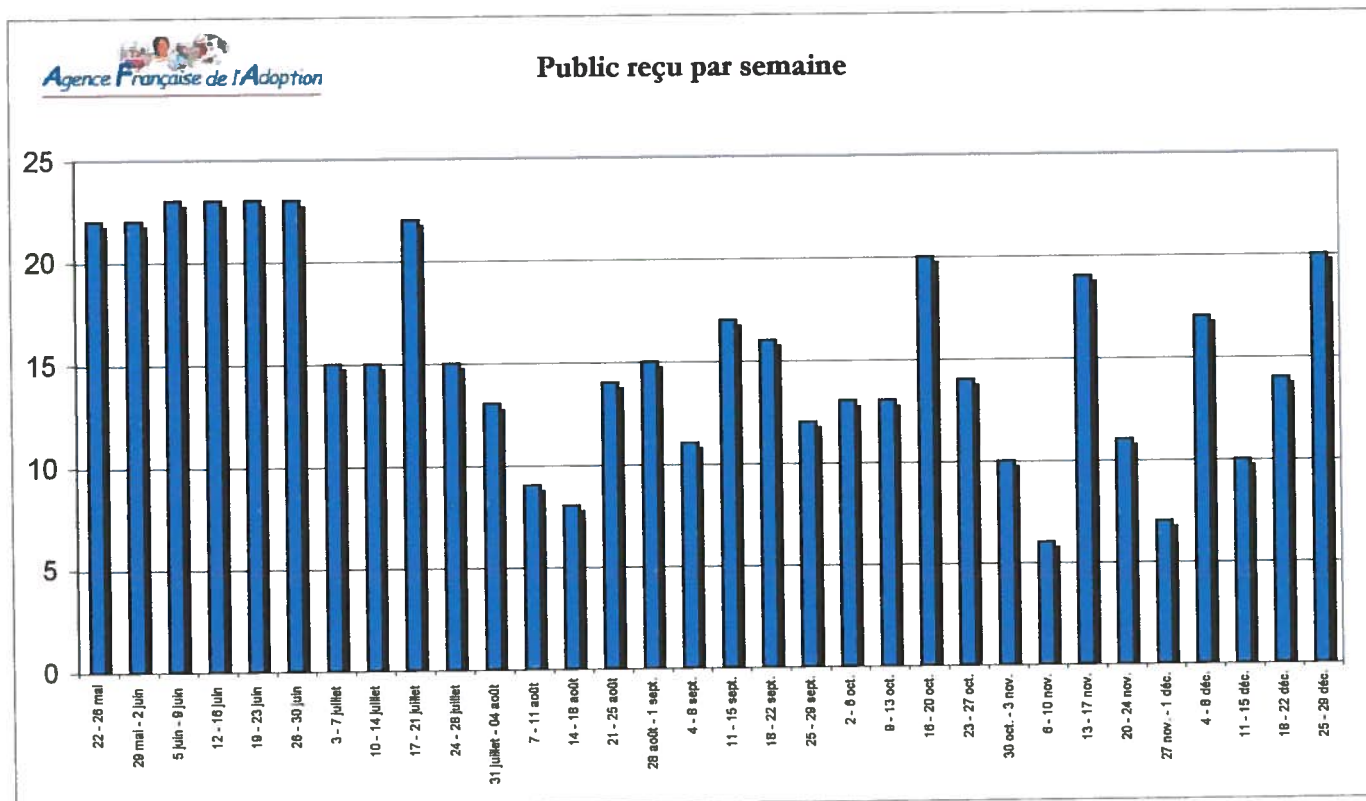
Bilan des appels téléphoniques reçus.....	P.2
Bilan du public reçu.....	P.3
Bilan du courrier reçu.....	P.4
Bilan des visites sur le site www.agence-adoption.fr	P.5
Bilan des appels téléphoniques émis.....	P.6
Bilan du courrier envoyé.....	P.7
Saisonnalité du public.....	P.8
Saisonnalité de l'AFA.....	P.9

Bilan des appels téléphoniques reçus



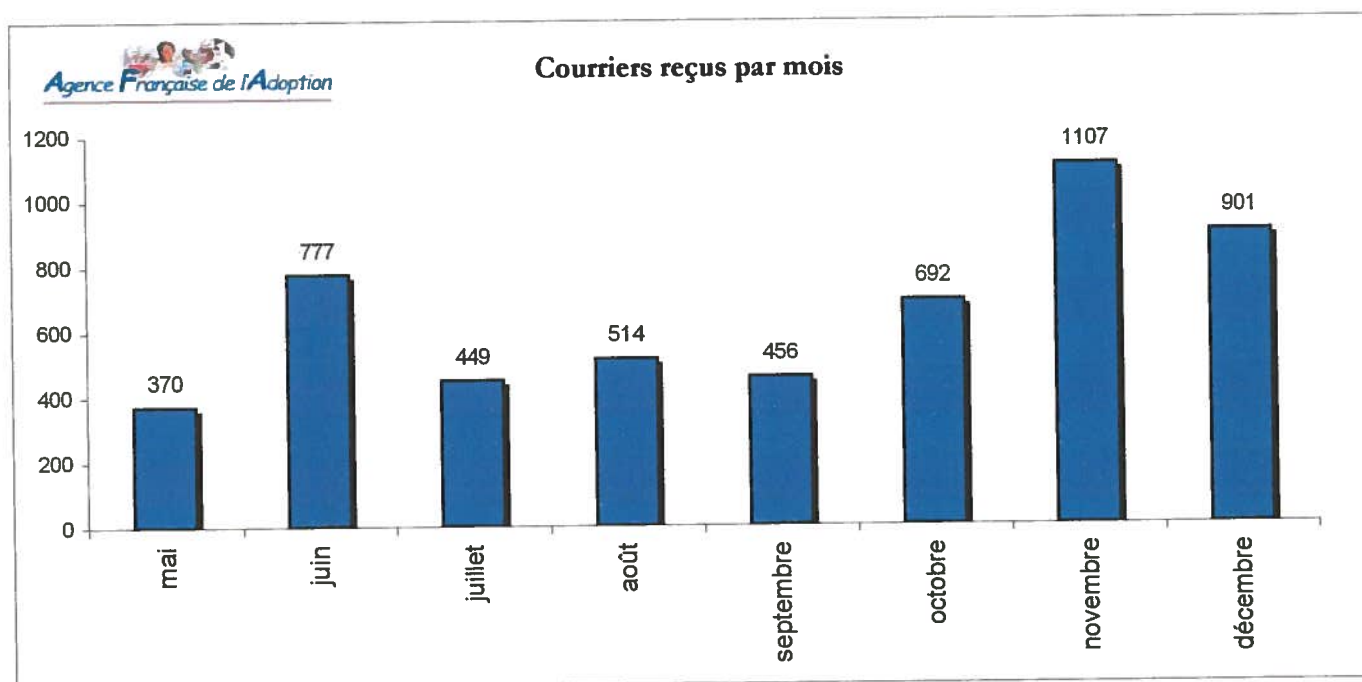
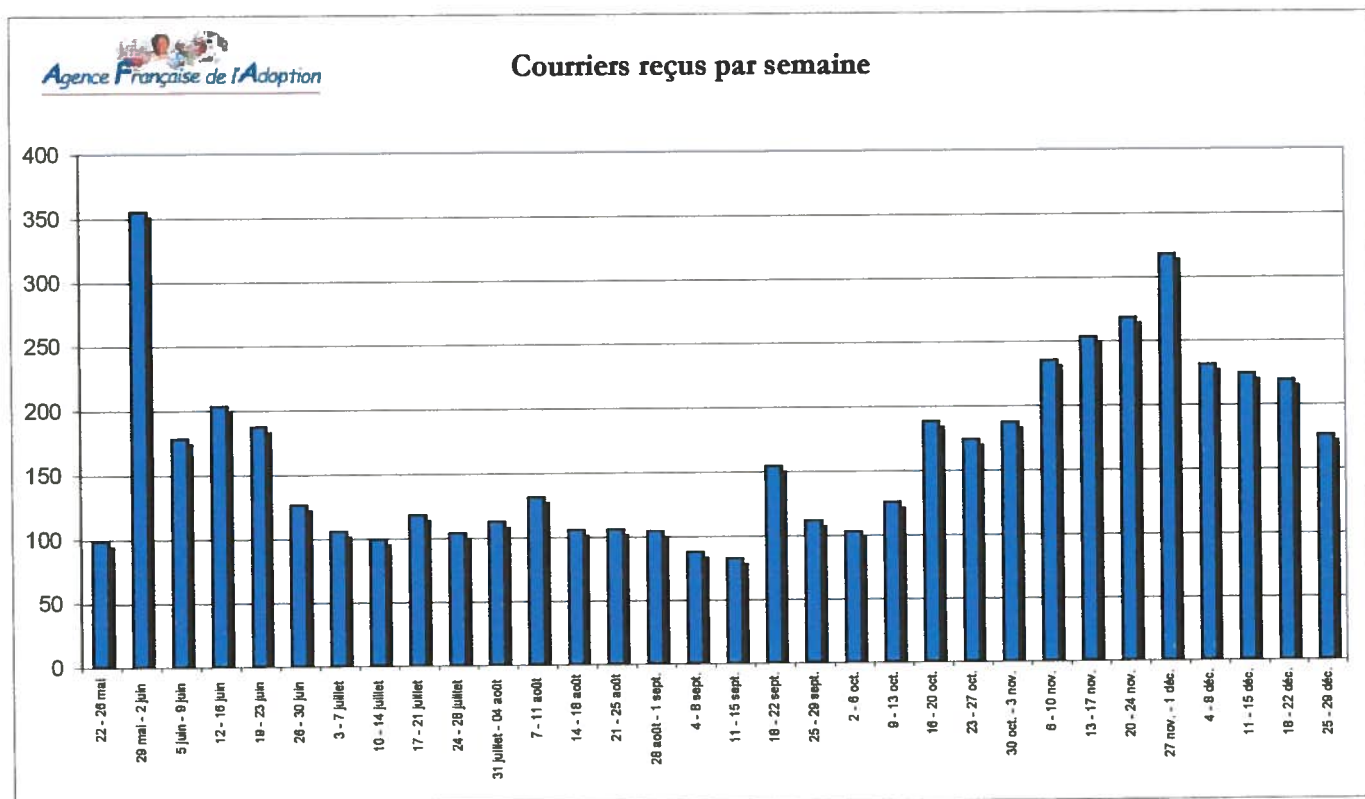
Appels reçus depuis l'ouverture de l'agence	22310
Nombre d'appels : moyenne par jour ouvré	146
Nombre d'appels : moyenne par semaine	697
Nombre d'appels : moyenne par mois	3029

Bilan du public reçu



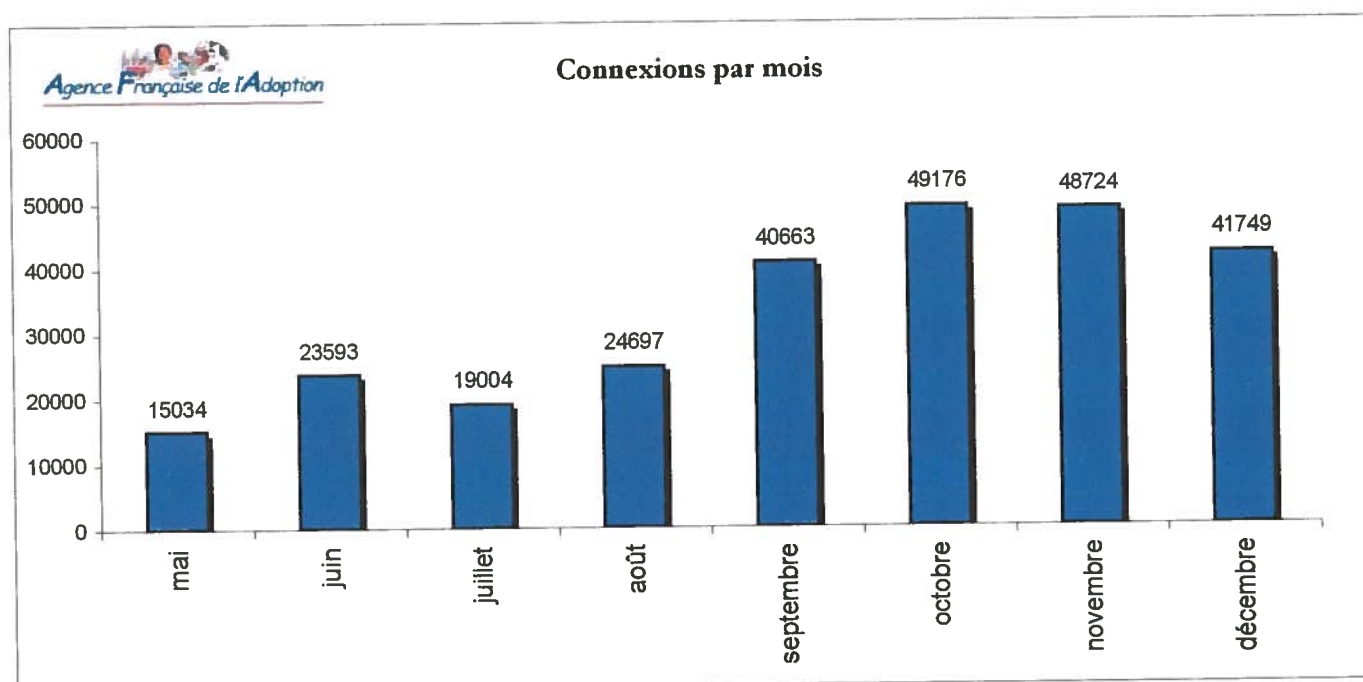
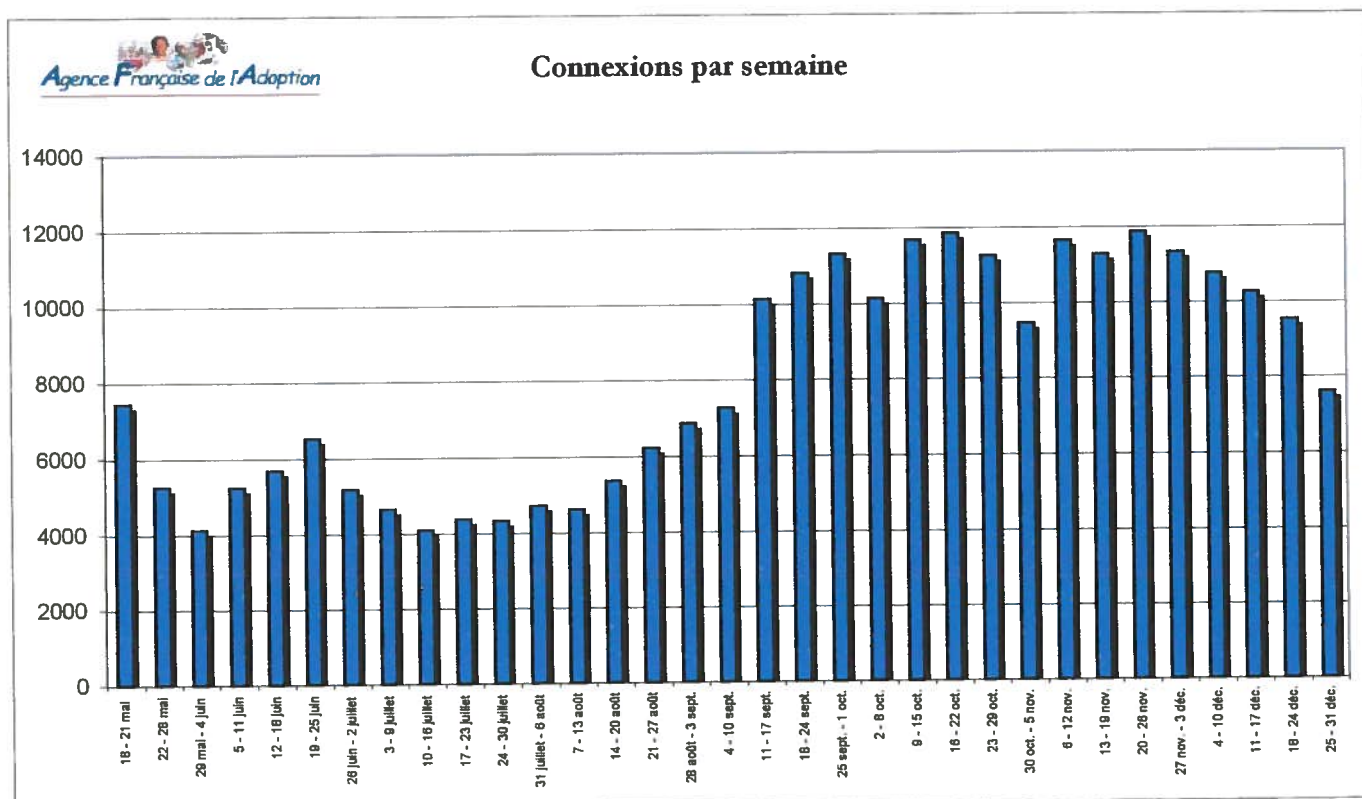
Public reçu depuis l'ouverture de l'agence	492
Public reçu : moyenne par jour ouvré	3
Public reçu : moyenne par semaine	15
Public reçu : moyenne par mois	67

Bilan des courriers reçus



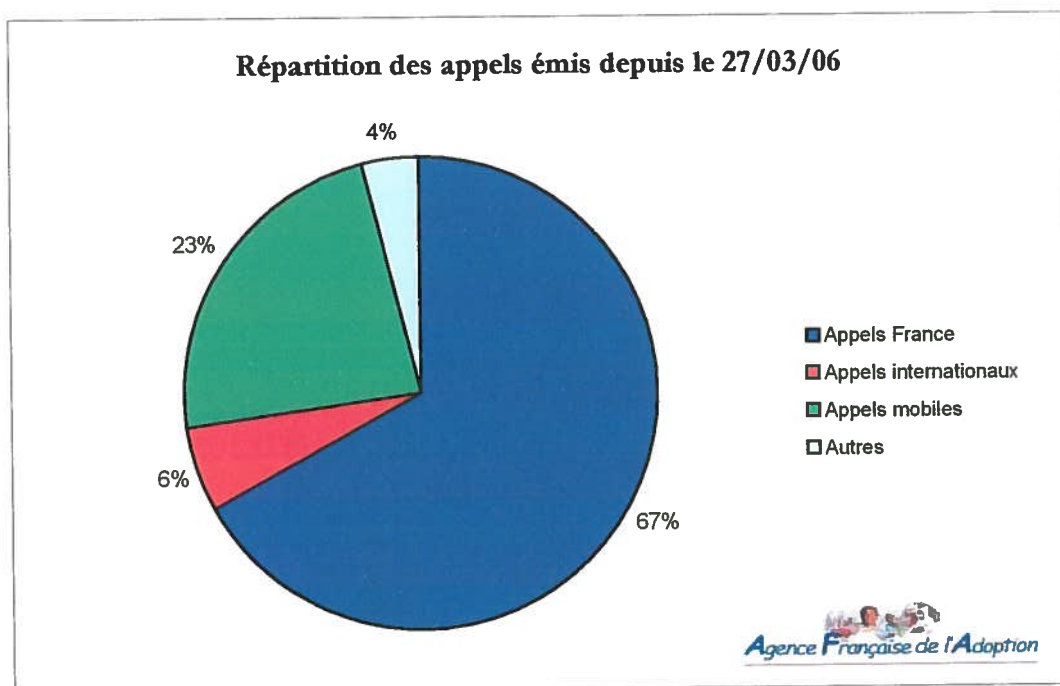
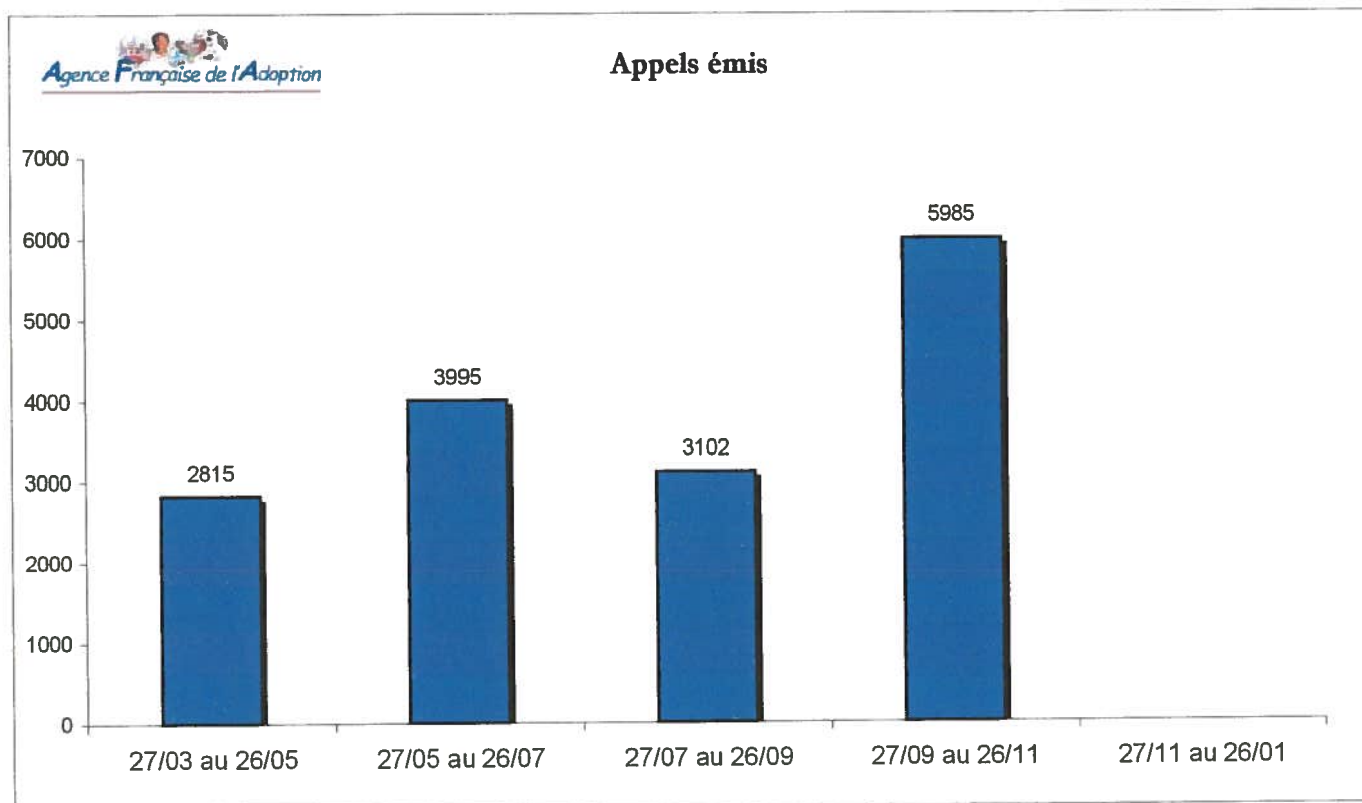
Courriers reçus depuis l'ouverture de l'agence	5263
Courriers reçus : moyenne par jour ouvré	34
Courriers reçus : moyenne par semaine	164
Courriers reçus : moyenne par mois	718

Bilan des visites sur le site www.agence-adoption.fr



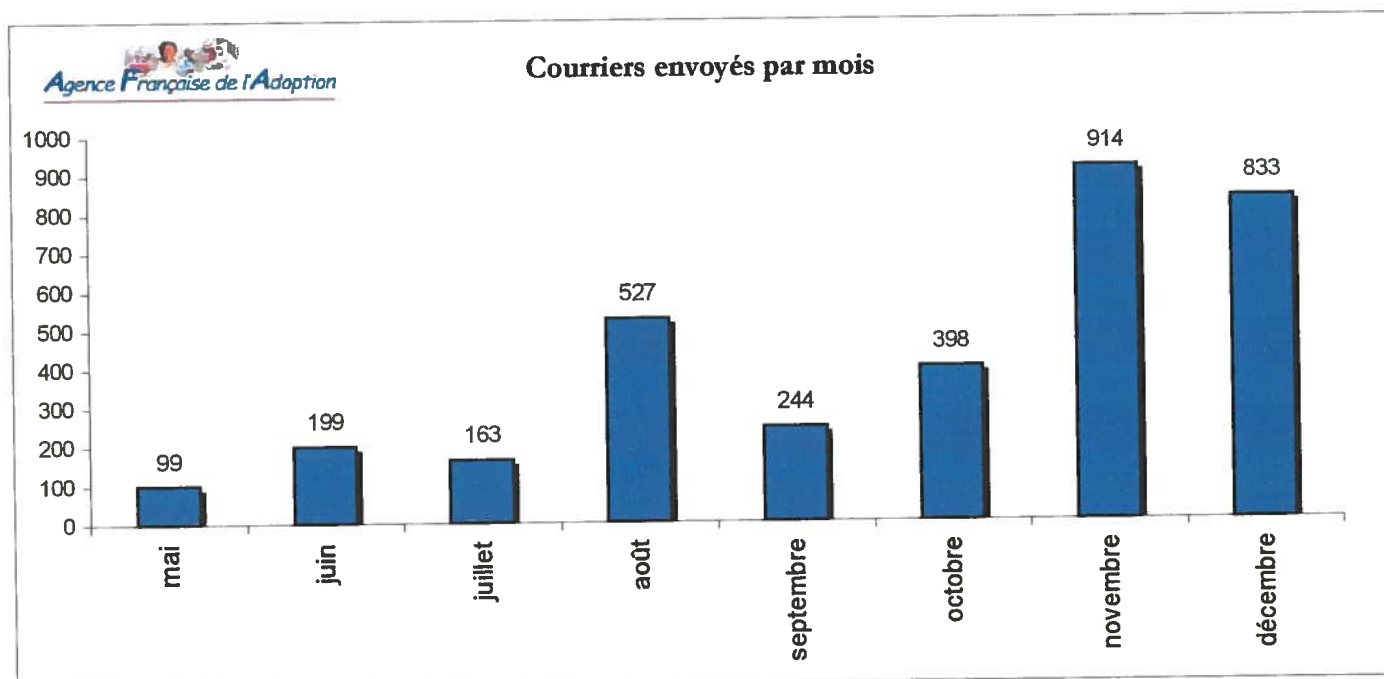
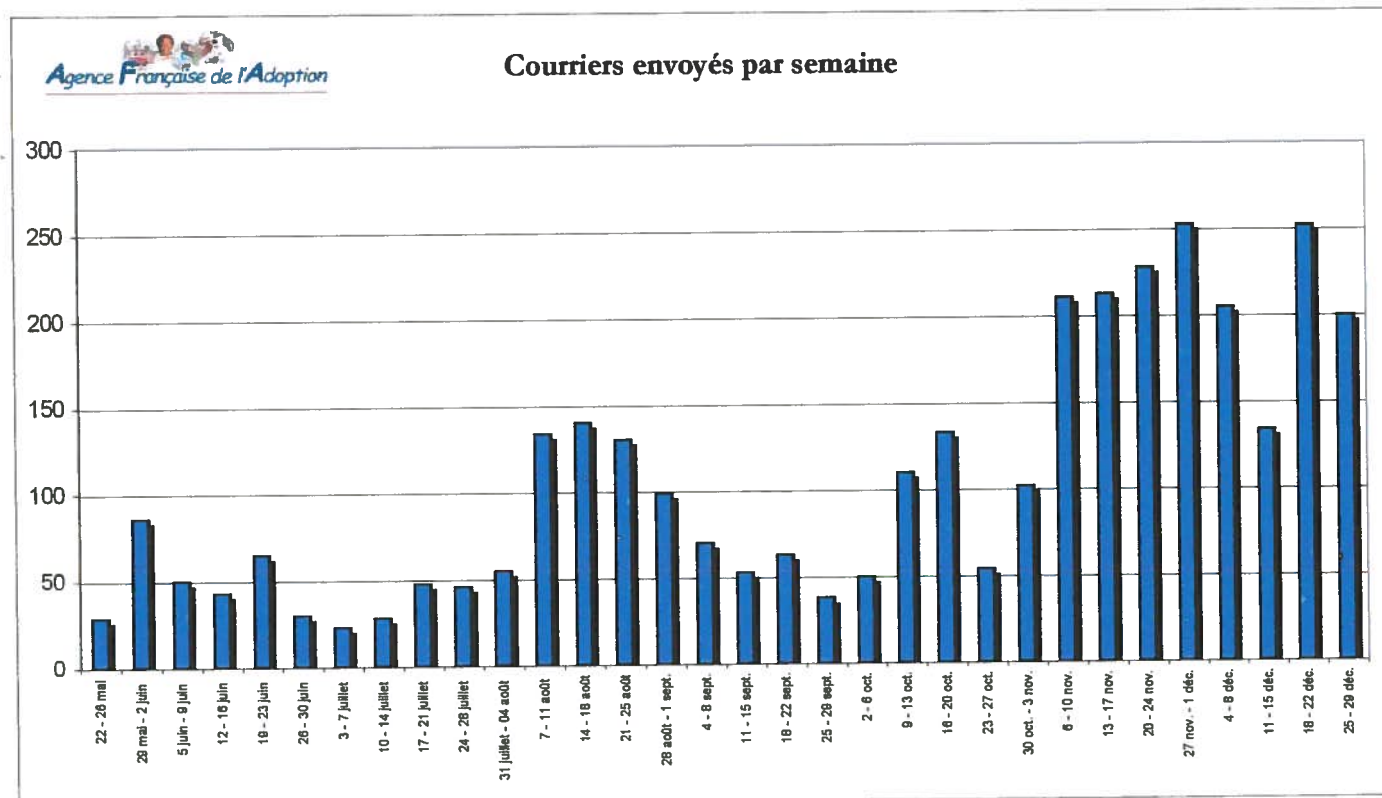
Connexions depuis l'ouverture du site	262 640
Connexions : moyenne par jour	1 152
Connexions : moyenne par semaine	9 192
Connexions : moyenne par mois	35 652

Bilan des appels téléphoniques émis



Appels émis depuis le 27/03/06	15 897
Appels émis : moyenne par jour ouvrés	91
Appels émis : moyenne par semaine	442
Appels émis : moyenne par mois	1 987

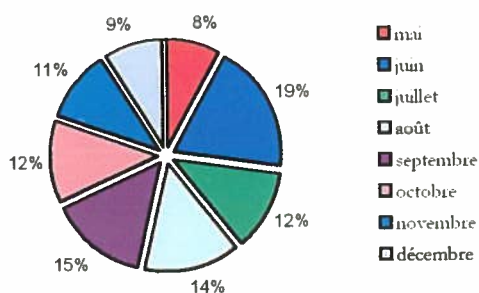
Bilan des courriers envoyés



Courriers envoyés depuis l'ouverture de l'agence	3375
Courriers envoyés : moyenne par jours ouvrés	22
Courriers envoyés : moyenne par semaine	105
Courriers envoyés : moyenne par mois	461

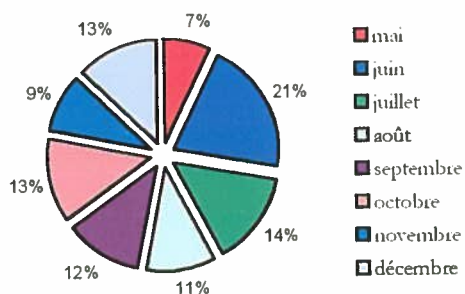
Saisonnalité du public

Appels reçus



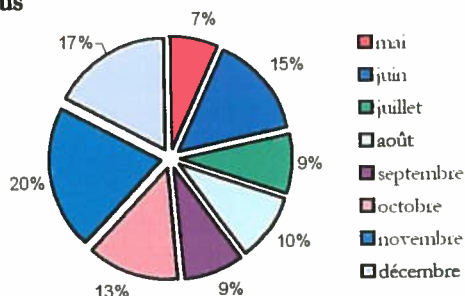
Mois	Appels reçus	%
mai	1761	7,9%
juin	4269	19,2%
juillet	2658	12,0%
août	3207	14,4%
septembre	3244	14,6%
octobre	2664	12,0%
novembre	2420	10,9%
décembre	1986	8,9%

Public reçu



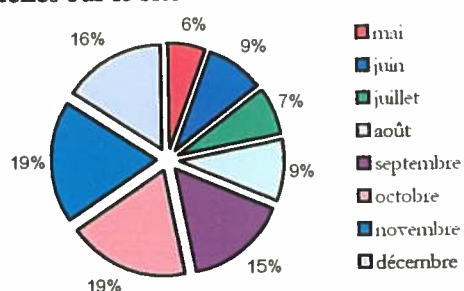
Mois	Visiteurs reçus	%
mai	35	7,2%
juin	101	20,7%
juillet	70	14,3%
août	54	11,0%
septembre	58	11,9%
octobre	64	13,1%
novembre	45	9,2%
décembre	62	12,7%

Courriers reçus



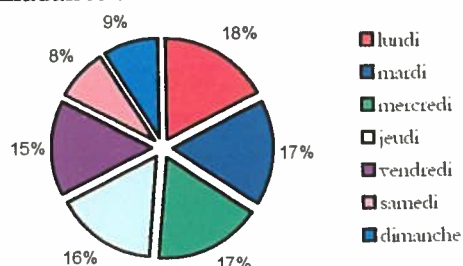
Mois	Courriers reçus	%
mai	370	7,0%
juin	777	14,8%
juillet	449	8,5%
août	514	9,8%
septembre	456	8,7%
octobre	692	13,1%
novembre	1107	21,0%
décembre	901	17,1%

Visites mensuelles sur le site



Mois	Visites sur le site	%
mai	15034	5,7%
juin	23593	9,0%
juillet	19004	7,2%
août	24697	9,4%
septembre	40663	15,5%
octobre	49176	18,7%
novembre	48724	18,6%
décembre	41749	15,9%

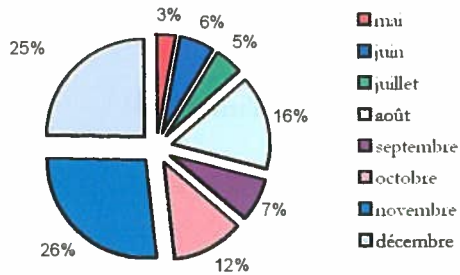
Visites hebdomadaires sur le site



Jours	Visiteurs moyens	%
lundi	1422	17,6%
mardi	1363	16,8%
mercredi	1367	16,9%
jeudi	1312	16,2%
vendredi	1233	15,2%
samedi	666	8,2%
dimanche	726	9,0%

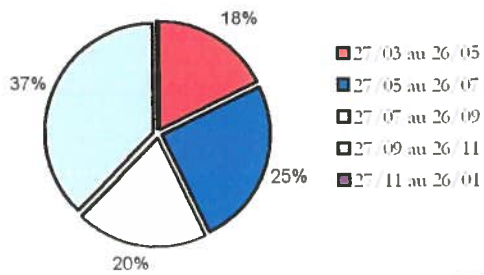
Saisonnalité de l'AFA

Courriers envoyés



Mois	Courriers envoyés	%
mai	99	2,9%
juin	199	5,9%
juillet	163	4,8%
août	527	15,6%
septembre	244	7,2%
octobre	398	11,8%
novembre	914	27,1%
décembre	833	24,7%

Appels émis



Période	Appels émis	%
27/03 au 26/05	2815	17,7%
27/05 au 26/07	3995	25,1%
27/07 au 26/09	3102	19,5%
27/09 au 26/11	5985	37,6%
27/11 au 26/01	0	0,0%

REPARTITION DES FAMILLES PAR STATUT MATRIMONIAL

Déposés par des célibataires	149
Déposés par des célibataires hommes	11
Déposés par des célibataires femmes	138
Déposés par des couples mariés	1170

PYRAMIDE DES AGES

Tranche d'âge des célibataires	de 28 ans	28 - 34	35 - 44	45 - 54	55 et plus
	0	8	102	38	1
Par tranche d'âge des couples	- de 28 ans	28 - 34	35 - 44	45-54	55 et plus
	2	91	786	271	20
Par moyenne d'âge des couples mariés	- de 28 ans	28 - 34	35 - 44	45-54	55 et plus
	7	152	847	159	5

REPARTITION PAR CATEGORIE INSEE

3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	963
5 Employés	735
4 Professions Intermédiaires	420
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	141
8 Autres personnes sans activité professionnelle	80
6 Ouvriers	68
1 Agriculteurs exploitants	29
7 Retraités	-

REPARTITION DES FAMILLES PAR ENFANTS

Par nombre d'enfants au foyer	0	1	2	3 et plus
	927	268	86	38

Par nombre d'enfants biologiques	0	1	2	3 et plus
	1085	139	62	33

Par nombre d'enfants adoptés	0	1	2	3 et plus
	1145	154	18	2

REPARTITION DES FAMILLES PAR ANNEEX APRES L'AGREMENT

Par années après la date d'obtention de l'agrément	0	1	2	3	4	5 et plus
	681	436	118	47	29	-